

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 21 MARS 2026

Début de séance 10H00 / Fin de séance 10H50

Etaient Présents : Karine MOURET- Serge CASSAN - Brigitte PASCAL-FREYTAG - René ARNIAUD – Jeanne JORDANOV - Antoine SCARDAMAGLIA – Savério MARTORANA – Emmanuel AUBERT – Isabelle BOURGEON – Consuelo UTIEL TOLEDO - Brigitte ZALLU – Delphine GRUGNARDI – Frédéric GODARD – Vanessa BERTRAND - Sylvain

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Delphine GRUGNARDI

ORDRE DU JOUR :

- Election du Maire
- Création des postes d'Adjoints
- Election des Adjoints
- Lecture Charte de l' élu

1) Election du Maire

Le Maire sortant déclare les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions et cède la Présidence de la séance, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la doyenne de l'assemblée, Madame Jeanne JORDANOV.

Madame Karine MOURET, Maire sortant, présente sa candidature à la Présidente de séance qui enregistre cette candidature de Maire.

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs : Madame Vanessa BERTRAND et Monsieur Sylvain RAKOWITZ

Considérant qu'il est procédé à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue,

La présidente fait procéder au vote.

Résultat du vote : unanimité soit 15 voix

Mme Karine MOURET, élue Maire, reprend la main.

2) Création des postes d'Adjoints

Mme le Maire propose au Conseil Municipal la création de trois postes d'adjoints,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de trois postes d'adjoints

3) Election des Adjoints

Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une liste est déposée conduite par Monsieur Serge CASSAN et composée de :

- 1) Serge CASSAN
- 2) Brigitte PASCAL FREYTAG
- 3) René ARNIAUD

Il est procédé au vote et après dépouillement, le résultat du vote est à l'unanimité soit 15 voix.

La liste conduite par Monsieur Serge CASSAN est proclamée élue, les Adjoints prennent rang dans l'ordre de cette liste.

- Madame le Maire donne lecture de la charte de l' élu